



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **FYTOSOL***

*de la société*                      *FYTOFEND S.A*

*enregistrée sous le*            *n° 2022-1896*

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 5 juillet 2023,*

*Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,*

*Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	FYTOSOL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	FYTOFEND S.A Rue Georges Legrand 6 5032 ISNES Belgique
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	12,5 g/L - COS-OGA
Numéro d'intrant	596-2022.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Stimulateur des défenses naturelles
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 29/09/2023

DocuSigned by:  
*Charlotte Grastilleur*  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
<b>00107036</b> Betterave industrielle et fourragère*Trt Part.Aer.*Stimul. Déf. Plantes - Maladies	4 L/ha	4/an	-
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles.			
<b>15353601</b> Houblon*Trt Part.Aer.*Stimul. Déf. Plantes - Maladies	4 L/ha	15/an	-
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles.			
Oignon*Trt Part.Aer.*Stimul. Déf. naturelles	4 L/ha	15/an	-
<b>Motivation du refus :</b> L'usage évalué comme Cultures légumières*Trt Part.Aer.*Stimul. Déf. Naturelles est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles.			
Carotte*Trt Part.Aer.*Stimul. Déf. naturelles	4 L/ha	15/an	-
<b>Motivation du refus :</b> L'usage évalué comme Cultures légumières*Trt Part.Aer.*Stimul. Déf. Naturelles est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles.			
Betterave potagère*Trt Part.Aer.*Stimul. Déf. Naturelles	4 L/ha	4/an	-
<b>Motivation du refus :</b> L'usage évalué comme Cultures légumières*Trt Part.Aer.*Stimul. Déf. Naturelles est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles.			
<b>15653201</b> Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	4 L/ha	15/an	-
<b>Motivation du refus :</b> L'usage évalué comme Pomme de terre*Trt Part. Aer.*Stimul. Déf. Naturelles est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles.			